

REGLEMENT INTERIEUR EXTRASCOLAIRE (Accueil de loisirs des Vacances scolaires)

A compter du 1^{er} septembre 2024.

Le règlement intérieur est remis à chaque personne lors de l'inscription de son ou ses enfant(s).

ORGANISATION et Coordonnées de l'accueil de loisirs

Directeur / Directrice de l'accueil : N° de téléphone : **06.46.09.46.14**

Inscription, modification ou absence :

Mme Ferment Caroline (Responsable Accueil de loisirs)

Mail : activitesjeunesse@mairie-belbeuf.com

N° de téléphone : **02.32.86.41.72**

Présentation de la structure

L'accueil de loisirs se situe dans les locaux de l'école Elémentaire Maurice Genevoix (13 G rue du Général de Gaulle 76240 Belbeuf).

Sont accueillis des enfants à partir de 2 ans ½ (scolarisés et à condition qu'ils soient propres de jour comme de nuit, pour la sieste) et jusqu'à 14 ans révolus sur chaque période de vacances scolaires (sauf fermeture les deux semaines des vacances de Noël et les deux premières semaines du mois d'Août).

Les horaires : De 8h00 à 18h30

- Le matin : arrivée de 8h00 à 9h30
- Le soir : départ de 17h00 à 18h30

Pour le bon fonctionnement de l'accueil de loisirs, et eu égard au personnel, il est impératif de respecter les horaires.

Inscriptions

A fournir **chaque année** :

- Une fiche sanitaire avec une photo d'identité
- Un dossier famille
- Une attestation d'assurance responsabilité civile (nom et prénom de l'enfant apparaissant)
- La photocopie du carnet de vaccinations

Ces documents doivent être remis en mairie avant l'accueil de l'enfant. Les documents sont à disposition en mairie ou transmis au préalable par mail.

Aucun enfant ne sera accepté si le dossier n'est pas complet avant sa venue et s'il n'est pas inscrit administrativement.

Avant les différentes sessions d'accueil de loisirs, un mail vous sera envoyé pour les inscriptions. Il est impératif de respecter les dates butoirs afin de faciliter la bonne organisation.

Tarifs

Le prix à la journée comprend le repas du midi et le goûter.

Prix d'une journée de centre, mercredi ou vacances scolaires

(à compter du 1^{er} septembre 2024)

	journée tarif plein	journée tarif QF ≤ 730€	Journée enfant d'agents communaux
Tarif Belbeuviens	15 €	11.25 €	12 €
Tarif hors commune	18 €	13.50 €	

Pour l'application des tarifs selon le quotient familial, merci de nous fournir un justificatif du quotient. Sans justificatif fourni, la journée sera facturée avec les tarifs maximums.

Tout départ de l'enfant au-delà de 18h30 sera facturé 4 € par ¼ d'heure de retard et par famille.

Activités exceptionnelles

Tarifification supplémentaire pour sorties, activités spéciales ou veillées

Les sorties, activités spéciales ou veillées, feront l'objet d'une tarification supplémentaire forfaitaire de 3€. Vous en serez informés en début de chaque semaine.

Lors des vacances d'été, des mini séjours ou mini-camps sont organisés également.

Facturation

En cas d'absence, pour raison médicale, il convient de faire parvenir un certificat médical à la mairie afin que vous ne soyez pas facturés pour les jours d'absence de l'enfant. A fournir dans la semaine au plus tard qui suit l'absence par mail activitesjeunesse@mairie-belbeuf.com ou **remettre en mairie à Mme Ferment Caroline.**

Si besoin d'annulation de présences, prévenir par mail activitesjeunesse@mairie-belbeuf.com : **1 mois avant** la date du changement afin de ne pas être facturé.

Les jours d'absence ne pourront en aucun cas être reportés à une date ultérieure.

En cas de retard ou d'absence, il est demandé de prévenir le plus tôt possible le directeur/la directrice de l'accueil de loisirs sur le portable au 06.46.09.46.14.

Après chaque session de vacances, vous recevrez une facture à payer sur internet ou par chèque à l'ordre du Trésor Public (à déposer ou envoyer au Centre des Finances situé au 36 rue de la République 76240 Le Mesnil Esnard).

Vêtements et objets personnels

Les vêtements des enfants devront être marqués (nom, prénom), et adaptés aux activités proposées.

Tout objet personnel de communication et/ou de valeur est fortement déconseillé. La mairie décline toute responsabilité en cas de perte, de casse ou de vol.

Maladies-Accidents-Urgences

En cas de maladie, le directeur/la directrice de l'accueil de loisirs appellera les parents ou représentants légaux pour décider ensemble de la conduite à tenir.

Aucun médicament ne sera administré, sauf en présence d'un P.A.I., transmis au préalable, ou traitement avec ordonnance originale. Les médicaments seront fournis avec leur boîte d'origine où seront inscrits nom et prénom de l'enfant, le tout dans un sac au nom de l'enfant.

En cas d'urgence ou d'accident grave, il sera fait appel aux services d'urgence, et/ou au médecin traitant de l'enfant s'il peut arriver dans les délais les plus brefs ; les parents ou représentants légaux seront immédiatement informés.

Assurances - Accident

La commune dispose d'une assurance pour l'ensemble des activités et des locaux.

Les dommages causés à un tiers par les enfants ne sont pas pris en charge par l'assurance de la commune. Les parents ou représentants légaux sont tenus de souscrire une assurance responsabilité civile, et produire le justificatif dans le dossier de l'enfant.

Droit à l'image

Lors des activités, les enfants pourront être pris en photo et/ou en vidéo. L'image pourra être utilisée sur divers supports :

- Site internet de la commune de Belbeuf
- Instagram de la commune de Belbeuf
- Facebook de la commune de Belbeuf
- Bulletin d'informations municipales
- Dans l'accueil de loisirs

De ce fait, une autorisation de droit à l'image sera à remplir avec les dossiers d'inscriptions.

Apposer la mention « Lu et approuvé »

Date :

Signature :